

Faire appel à un détective privé pour rechercher une adresse

Fiche pratique publié le 17/02/2021, vu 2198 fois, Auteur : SOLVEST - Enquête privée

La recherche d'adresse est l'une des missions courantes des détectives privés. En fonction de la finalité de la recherche, le détective privé pourra communiquer l'adresse au demandeur sans recueillir le consentement de la personne recherchée.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles un particulier ou une entreprise peut avoir besoin de retrouver l'adresse d'une personne. Après avoir exploité les sources accessibles à tous comme les annuaires en ligne, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à un spécialiste pour réaliser des recherches plus poussées.

Ce type de mission peut être confié à un détective privé, professionnel spécialisé dans la recherche de renseignements. Se pose alors la question de la compatibilité d'une telle enquête avec les principes fondamentaux de protection de la vie privée des personnes.

La possibilité pour un détective privé de communiquer l'adresse d'une personne à un client dépend de la finalité de la recherche. Il convient de distinguer deux cas de figure:

- les demandes fondées sur un intérêt légitime: le détective privé pourra rechercher et surtout transmettre l'adresse d'une personne à son client;
- les autres demandes, pour lesquelles le détective privé devra d'abord recueillir le constentement de l'intéressé avant de pouvoir le mettre en relation avec le demandeur.

Les cas où le détective privé pourra transmettre l'adresse recherchée

Dans certains cas bien définis, l'obtention de l'adresse d'une personne est nécessaire aux intérêts légitimes du demandeur, qu'il soit une personne physique ou morale. Il est alors possible, pour le détective privé, de communiquer l'adresse retrouvée au client sans entrer en contact avec la personne recherchée. Cela garantit aussi l'effet de surprise nécessaire dans certaines situations, comme l'envoi d'un recommandé ou le passage d'un huissier de justice.

Parmi les raisons justifiant une enquête de recherche d'adresse, on peut citer les finalités suivantes:

- l'exécution d'une décision de justice
- l'assignation d'une personne en justice
- une action en recherche de paternité
- la recherche d'héritiers dans le cadre d'une succession
- la recherche d'un descendant direct

Dans les autres cas, le détective privé devra obtenir le consentement de la personne retrouvée

Il existe de nombreux cas où la recherche d'adresse n'est pas fondée sur un motif légitime au sens de la loi. L'intention du demandeur n'en demeure pour autant pas moins respectable, et elle pourra aussi faire appel à un détective privé pour réaliser des recherches. Toutefois, celui-ci devra prendre des précautions supplémentaires avant de communiquer les résultats de son enquête. Il sera ainsi dans l'obligation d'entrer en contact avec la personne retrouvée, de l'informer de la finalité des recherches, et d'obtenir son accord.

Cela peut par exemple concerner les demandes suivantes:

- la recherche d'un ami d'enfance
- la recherche de témoins
- la recherche d'un proche perdu de vue

Si la personne refuse que son adresse soit transmise, le détective privé pourra en dernier recours tenter de lui remettre un message de la part du demandeur.

En savoir plus sur la recherche d'adresse par un détective privé

Pour en savoir plus, consultez l'article sur la recherche d'adresse et de personne sur solvest.fr.